

TOUS LES DOCUMENTS DES INSTANCES COMMUNAUTAIRES



Direction des Affaires Juridiques et
de la commande publique

N° 24806

DECISION

relative à la sélection de candidatures dans le
cadre d'un appel d'offres restreint afférent à la
Rénovation du bâtiment central d'Ester
Technopôle

LE PRESIDENT DE LIMOGES METROPOLE

Méto Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.551-2 et
L.551-10.

Méto Code de la commande publique du 1er avril 2019 et notamment ses articles L.217-5,
R.217-1 et R.217-3 (exercice global de performance et L.2124-3 et R.2124-3 (procédure
avec négociation).

Méto délibération n° 11 du Conseil communautaire en date du 21 novembre 2022 relative
à la délégation d'attribution du contrat communautaire au Président.

Méto la délibération n° 413 du conseil communautaire en date du 20 décembre 2022
relative aux procédures 2023 des affaires.

CONSIDERANT qu'un appel à candidature dans le cadre de la procédure avec
négociation n° 2023-1143006-000, après avoir obtenu la Rénovation du bâtiment central
d'Ester Technopôle a été lancée par voie de publicité le 03/09/2023, la date limite de
retrait des candidatures étant fixée au 05/09/2023.

CONSIDERANT que 5 offre discriminatoire ont été reçues dans les délais et les formes
prescrites par le règlement de la consultation : aucune entreprise n'a déclaré ne pas
pouvoir présenter de candidatures et qu'aucun pli n'a été remis hors délai.

CONSIDERANT que la comité d'ouverture des plis a procédé à l'ouverture des
candidatures le 06/09/2023.

CONSIDERANT que dans le cadre de cette procédure avec négociation, le pouvoir
adjudicateur a décidé de retenir un maximum de trois candidats invités à présenter
une offre sous réserve d'un nombre suffisant de candidatures).

D E C I S I O N

Après analyse comparative des candidatures, validée par M. BENOÎT, l'assistant à maîtrise
d'ouvrage :

1. la sélection des trois premiers candidats au classement :

Nom des candidats, adresse, coordonnées de l'offre	Classement
AUTOUR DES ENTREPRISES / SCS PAYSANNE / ESTER Ingénierie / BETEM / CALTE / STANSTON Ingénierie / SCS HOUTES	1
BOUYGUE Bâtiment, Centre Ouest (Ingénierie) / HEC Ingénierie / SAUVOLLE / SERRIERE / ACCOCHES / HESSEWALD-COULT B.	2
BOUYGUE Construction, Limoges (Ingénierie) / BCS Architecture / DEBETON Ingénierie / LAUREN Ingénierie / BRICOR Grand Ouest / GRESA Architectes / STANIS Ingénierie	3

Fait à Limoges,
Publiée le 08 janvier 2024

Donné en Présidence, par délégation,
Le Directeur Général des Services
Thierry ROQUES

Signé électroniquement le 18/01/2024
Philippe ROQUES

Document communiqué en vertu de la loi n° 178 du 1962
Document communiqué en vertu de la loi n° 178 du 1962

DÉCISION

Décision relative à la sélection de candidatures dans le
cadre d'un appel d'offres restreint afférent à la
rénovation du bâtiment central d'Ester Technopôle

1 DOCUMENT - Publié le 18 Janvier 2024

 DEC_CP_24806_CANDIDATURES_RENOVATION_ESTER.pdf
(.pdf, 226,5 Ko)

 TÉLÉCHARGER